



DÉPARTEMENT ASSURANCES

Le Cabinet conseille, assiste et défend les intérêts des entreprises et des acteurs du secteur assurantiel.

L'équipe Assurances propose des prestations de conseils à ses clients nationaux et internationaux en droit des assurances et de la responsabilité civile.

Elle réalise des audits de délégation de gestion, des audits ciblés sur des sujets de conformité, des diagnostics avec des recommandations priorisées et un accompagnement de mise en conformité.

L'équipe Assurances intervient dans des dossiers complexes à forts enjeux financiers et stratégiques, devant les juridictions françaises, et maîtrise la pratique des expertises judiciaires.

Elle délivre des formations dans les sujets assurantiers, de responsabilité civile et de la conformité.



NOS PRESTATIONS

1. AUDIT ET CONFORMITÉ

- **Mise en conformité**

Le Cabinet propose un accompagnement à la mise en place d'un dispositif de contrôle interne des sous-traitants et à l'obtention du standard ISAE 3402.

- **Protection des données personnelles en assurance**

Le Cabinet réalise pour les acteurs de l'assurance des missions de diagnostic du dispositif de Protection des données personnelles et les accompagne dans la mise en conformité de leur activité au RGPD : inventaire des traitements et des pratiques internes, registres des traitements des données, étude d'analyse d'impact, vérification des mises à jour contractuelles, des politiques et des procédures écrites internes.

- **Audit**

Le Cabinet conduit des missions d'audit sur la conformité des dispositifs de distribution de produits d'assurance (DDA), de traitement des réclamations, de LCB-FT, de Protection des données personnelles. Nous menons également des audits auprès des délégataires de gestion pour le compte des porteurs de risques, afin de contrôler le respect de leurs obligations réglementaires et contractuelles.

L'audit peut être réalisé sur place ou à distance et peut comprendre des contrôles de dossiers, avec réalisation d'un échantillonnage, de grille d'évaluation. Tous les audits font l'objet de la rédaction d'un rapport d'audit et d'un tableau de recommandations priorisées qui peut être utilisé comme base du plan de remédiation.

2. CONSEIL

Le Cabinet réalise des prestations de conseils juridiques et stratégiques dans des dossiers complexes et techniques, des mises en conformité des documents contractuels, et des audits de contrats d'assurance. Le Cabinet accompagne ses Clients à toutes les étapes de la prise de décision et/ou de la détermination d'une stratégie.

3. LA PHASE AMIABLE ET LE CONTENTIEUX

- **Précontentieux et le règlement amiable des litiges**

Le Cabinet intervient pour rechercher une solution amiable au stade du précontentieux, permettant de résoudre rapidement une situation litigieuse ou susceptible de le devenir, et ainsi éviter une saisine des tribunaux judiciaires et des procédures susceptibles d'être longues et coûteuses. Le Cabinet propose également une transaction confidentielle lorsque le procès est déjà engagé, afin d'écourter le litige, tout en préservant les relations contractuelles entre les parties, lorsque le dossier le permet.

- **Contentieux**

Le Cabinet assiste et défend les intérêts des clients devant les juridictions civiles, pénales et administratives, dans le domaine du Droit des Assurances, tant en première instance qu'en cause d'appel.

Le Cabinet possède une grande expérience des expertises judiciaires (construction/risque industriel/ comptable), permettant de déterminer l'origine et la (ou les) cause(s) du sinistre, les responsabilités encourues, ainsi que le montant des éventuels travaux réparatoires et les préjudices financiers : avis sur la mission et le nom de l'expert, opportunité de mettre en cause d'autres intervenants concernés par le litige et leurs assureurs, présence lors des réunions expertales, rédaction d'observations techniques et juridiques dans le cadre des opérations d'expertise, rédaction du dire récapitulatif sur le pré-rapport.

Le Cabinet intervient également aux expertises médicales (responsabilité civile médicale, dommage corporel, accident de la circulation).



NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Le Cabinet intervient dans les Assurances de Dommages, les Assurances de Personnes et dans les Assurances Spécifiques.

- **Assurances de Dommages**

Le Cabinet intervient, en phases amiable et judiciaire, lors de sinistres Incendie, risque industriel, catastrophes naturelles, construction, etc. pour en déterminer au besoin les causes, réaliser les recours nécessaires et obtenir le versement d'indemnités au titre des préjudices financiers dont la perte d'exploitation. Il propose les stratégies à mettre en œuvre et les définit en concertation avec le client notamment en cas d'urgence et/ ou de complexité.

Le Cabinet défend également les clients lorsque la responsabilité civile des professionnels est engagée.

- **Assurances de Personnes**

Le Cabinet a une solide expérience des dossiers liés aux risques touchant la santé (incapacité de travail, invalidité, perte et irréversible d'autonomie, décès), tels que les contrats d'assurance emprunteur, assurance-vie, contrats de prévoyance.

- **Assurances spécifiques**

Le Cabinet intervient également dans le cadre des assurances spécifiques telles que le Cyber risques, la responsabilité médicale, le dommage corporel, et les accidents de la circulation.

NOS MISSIONS RECENTES

- Conseils récurrents à un assureur IARD (consultations juridiques, audits de contrat, aide à la prise de décision, etc.),
- Défense habituelle d'un assureur IARD dans le cadre de litiges l'opposant à d'autres assureurs (recours), à ses assurés (en indemnisation), à des tiers (dommages et RC),
- Défense habituelle des assurés à la demande d'un assureur IARD en direction de procès,
- Gestion d'un contentieux de masse en matière de responsabilité civile des garagistes pour le compte d'un assureur IARD (référé, expertises, procédures au fond en première instance et en appel) en France.
- Défense des intérêts d'un assureur de la branche VIE dans le cadre de dossiers d'assurance emprunteur (référé, expertise, procédure au fond) ainsi que dans le cadre de dossiers d'assurances vie,
- Accompagnement et consultation juridiques d'une société d'assurance étrangère ayant des partenaires intermédiaires d'assurance en France,
- Expertises judiciaires pour le compte d'un assureur IARD pour déterminer la cause et les préjudices dans des dossiers urgents et/ ou à fort enjeu stratégique et financier,
- Formations délivrées à un assureur IARD via l'organisme de formation LexFormation.

PRÉSENTATION DU CABINET LEXCASE

LexCase est né d'un projet entrepreneurial : constituer un cabinet d'avocats pluridisciplinaire, présent à Paris, Lyon et Marseille et développant un partenariat étroit avec certains cabinets d'avocats étrangers.

Régional, national et international, LexCase a choisi d'anticiper l'Europe des Régions en misant sur la proximité de ses clients tout en conservant un souci d'excellence.

LexCase compte plus de 60 avocats, dont 13 associés spécialisés dans les différentes disciplines du droit de l'entreprise.



Associations et fondations



Contentieux commercial



Données personnelles



Droit des assurances



Droit de la construction



Droit de la concurrence



Droit du cyber-risque



Droit de la Santé



Droit de l'environnement et de l'énergie



Droit de l'urbanisme et de l'aménagement



Droit des sociétés / Fusions-acquisitions



Droit économique



Droit fiscal



Droit immobilier



Droit pénal des affaires



Droit public des affaires



Médiation et arbitrage



Droit social



Entreprises en difficulté



Immigration



Propriété intellectuelle



Technologies de l'information et e-commerce

NOS FORMATIONS

Le Cabinet propose des formations via l'organisme de formation LexFormation, qualifié QUALIOPF, au sein des locaux de LexCase ou In situ, en Droit des Assurances et responsabilité civile.

Exemples de formations proposées :

- « Assurances de Dommages et Responsabilité civile : principes, applications et actualité jurisprudentielle » ;
- « Assurances Emprunteur : principes, applications et actualité jurisprudentielle » ;
- « La responsabilité civile et pénale du dirigeant » ;
- « Responsabilité Civile Professionnelle de l'Avocat » ;
- « Responsabilité civile et Assurances des Associations »,

Le Cabinet propose également des formations axées sur la conformité (DDA, RGPD, LCB-FT, Réclamations) pour former le personnel des acteurs de l'assurance. Ces formations comprennent à la fois une vision théorique et une vision pratique adaptée au cœur de métier de l'entité concernée.

Pour connaître toutes les formations, vous pouvez solliciter la liste exhaustive. Vous pouvez également solliciter la mise en place d'une formation sur mesure.

ÉQUIPE & CONTACTS



Delphine LOYER
Avocat Associé /
Spécialiste
Droit des Assurances
@ dloyer@lexcase.com



Ferhat OULBANI
Avocat
Droit des Assurances
@ foulbani@lexcase.com



Juliette LEFRESNE
Avocat
Droit des Assurances
@ jlefresne@lexcase.com



Lyon
2, rue P^{dt} Carnot · 69002 Lyon
+33 (0)4 37 23 11 11

Paris
65, rue d'Anjou · 75008 Paris
+33 (0)1 40 20 22 22

Marseille
38, rue Grignan · 13001 Marseille
+33 (0)4 91 33 22 22

